

PROCES VERBAL de la REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 décembre 2022
de la commune de Saint Léger-sur-Roanne

Convocation du 08 décembre 2022

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	15
Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents à la réunion	11

L'an deux mil vingt-deux et le treize décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Marie-Christine BRAVO, Maire.

Présents : MM. BRAVO Marie-Christine, MATIAS Stéphane, TIMONER Céline, TACHET Frédéric, GUYOT Evelyne, RONDELET Rémy, CATRICALA Audrey, LAGARDE J.Louis, AMBROSIO Olga, GOUTAUDIER Lydie, GARCIA Aurélien

Absents Excusés : ROCHE Eddy (donne pouvoir à Evelyne GUYOT)
BEN SOULA Ciham (donne pouvoir à Aurélien GARCIA)
GERARD Sophie (donne pouvoir à Lydie GOUTAUDIER)

Absents non Excusés : DESCHELETTE Damien

Secrétaire de séance : Mme AMBROSIO

Madame le Maire fait l'appel et désigne la secrétaire de séance.

1- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Après avoir repris les divers points de ce procès-verbal, et un tour de table pour demander s'il y avait des questions ou des remarques. Madame le Maire met ce procès-verbal à l'approbation

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à la majorité (3 abstentions : M. Lagarde – Mme Ben Soula – M. Garcia).

2- Délibération pour approuver le projet d'avenant n° 2 à la convention de service commun de délégué à la protection des données DPO gérée par Roannais Agglomération

Madame le Maire rappelle que la commune adhère au service commun de délégué à la protection des données depuis 2019 et informe l'assemblée que la convention en cours arrive à échéance le 31.12.2022.

L'avenant propose d'inscrire un volet collectif qui se traduira par la rédaction d'un guide pratique, la création d'une newsletter biannuelle, la participation à deux réunions annuelles, la rédaction d'un rapport d'activité et d'un rapport opérationnel propre à chaque commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil l'approuve à l'unanimité.

Madame le Maire est autorisée à signer l'avenant n° 2 à la convention pour une année, selon les conditions définies ci-dessus.

3- Délibération pour approuver l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition des services techniques de la communes de Saint Léger-sur-Roanne à Roannais Agglomération pour l'entretien des Points d'Apport Volontaire (PAV)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 2018 la commune est signataire d'une

convention de mise à disposition des services techniques de la commune de Saint Léger-sur-Roanne à Roannais Agglomération pour l'entretien des Points d'Apport Volontaire. Il convient de renouveler cette convention dont l'échéance arrive au 31.12.2022, dans l'attente de la nouvelle répartition des points d'apport volontaire courant 2023, suite à la modification des modes de collectes des ordures ménagères.

Après en avoir délibéré, le Conseil l'approuve à l'unanimité.

Madame le Maire est autorisée à signer l'avenant à la convention pour une année, selon les conditions définies ci-dessus.

4- Délibération pour approuver la décision modificative n° 3 du budget primitif communal 2022

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser des ajustements budgétaires de fin d'exercice en section de fonctionnement et en section d'investissement.

- En section de fonctionnement, un virement de crédit du chapitre 022 Dépenses imprévues, vers le chapitre 012, « Rémunération personnel extérieur », est nécessaire, pour un montant de 4 600.00 € (quatre mille six cents euros) pour payer la rémunération de la personne recrutée par le Centre de Gestion de la Loire.
- En section d'investissement, un virement de crédit du chapitre 020 Dépenses imprévues vers l'article 202 opération 166 pour un montant de 2 223 € (deux mille deux cent vingt-trois euros) pour payer les frais d'étude de modification du PLU (OAP du Bourg).

Après en avoir délibéré, le Conseil l'approuve à la majorité 11 voix pour, 2 abstentions (Mme Ben Soula M. Garcia), 1 contre (M Lagarde).

5- Questions diverses

Madame Timoner souhaite évoquer la question de la livraison des bacs pour les ordures ménagères, après quelques retours de la population. Les rendez-vous pour la remise des bacs sont pris suite à la réponse à l'enquête réalisée auprès des foyers. Un retard de production a entraîné un retard de livraison des bacs. Elle précise que les bacs sont identifiés par l'adresse postale.

Monsieur Matias demande si Roannais Agglomération collecte encore pour l'Ukraine. Il informe l'assemblée que suite à l'action menée sur la commune, des cartons contenant des produits d'hygiène et de la nourriture sont stockés à la salle ERA. Après en avoir débattu, ces cartons seront remis à la Croix Rouge dès que possible.

Concernant la récupération des masques collectés en Mairie, monsieur Rondelet indique qu'il doit les envoyer pour recyclage.

L'entretien des Points d'Apport Volontaire qui a fait l'objet d'une délibération concerne l'entretien des abords par les agents. La caméra qui était au stade et qui a été enlevée devrait être remise, car depuis son absence, on constate énormément de dépôts sauvages. Pour ce qui concerne la nouvelle collecte des ordures ménagères, madame le Maire doit rencontrer mercredi une personne de Roannais Agglomération et faire le point sur l'ensemble de la commune.

Aucune autre question étant soulevée, madame le Maire lève la séance.

